

DELIBERATION N°20100030 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

O B J E T :

FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME 1016 - AMENAGEMENTS CYCLABLES

M. VALETTE STEPHANE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisations de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la ville.

Lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2010, en séance du conseil municipal du 16 novembre 2009, le plan de mandat présentait plusieurs programmes dont :

- aménagements cyclables.

La municipalité de Saint-Chamond s'est engagée à développer des itinéraires cyclables sur la commune. L'étude des besoins transcrite dans le projet de schéma directeur des aménagements cyclables établi en 2000, a été retenue en prenant en compte les liaisons avec les différentes stations de vélos en libre service.

1 – La première tranche de l'opération porte sur 4 itinéraires (qui se trouvent dans un rayon de 1 km de la gare SNCF) :

- route du Coin en totalité / rue de la Croix-Raisin / boulevard de Fonsala (partie) :
coût estimatif : 90 000 € TTC

- gare SNCF / boulevard Alamagny / retour par le boulevard Jules-Ferry :
coût estimatif : 24 200 € TTC

- gare SNCF / boulevard Ennemond-Richard :
coût estimatif : 8 300 € TTC

- reprise de la rue Marc-Seguin / square de la Brosse / débouché aux Palermes :
coût estimatif : 9 500 € TTC

2 – Programme 2011/2014 :

La priorité sera mise sur la constitution d'une voie verte permettant une continuité de liaison entre communes.

3 – Détail de l'Autorisation de **Programme n°1016** – Aménagements cyclables – 300 000 €

	Autorisation de programme (AP)	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissement	300 000,00 €	132 000,00 €	-	60 000,00 €	60 000,00 €	48 000,00 €
dont études	-	-	-	-	-	-
dont travaux	300 000,00 €	132 000,00 €	-	60 000,00 €	60 000,00 €	48 000,00 €
dont mobilier / matériel	-	-	-	-	-	-
autre :	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	150 000,00 €	66 000,00 €	-	30 000,00 €	30 000,00 €	24 000,00 €
Dont subventions Etat	-	-	-	-	-	-
Dont subventions Région	150 000,00 €	66 000,00 €	-	30 000,00 €	30 000,00 €	24 000,00 €
Dont subventions Département	-	-	-	-	-	-
Autre :	-	-	-	-	-	-
Emprunts	150 000,00 €	66 000,00 €	-	30 000,00 €	30 000,00 €	24 000,00 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 27 voix pour, 12 abstentions,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à l'exécution du programme 1016 – aménagements cyclables.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 2 juin 2010
Le maire,
signé : Philippe KIZIRIAN